



| RENCONTRE

ÉRIC LAGESSE & CAROLE SCOTTA

(Pyramide Distribution)

coprésidents de DiRE

(Haut et Court)



Alors que les échanges entre exploitants et distributeurs indépendants animeront le nouveau Sommet des Arcs (*cf. pp. 26-27*), les deux présidents des Distributeurs indépendants réunis européens font le point sur leur secteur, évoquant aussi bien des problématiques de diffusion que l'après-VPF, le piratage ou la chronologie des médias. ■ KEVIN BERTRAND ET SYLVAIN DEVARIEUX

► Dans l'ensemble, comment se portent les membres du DiRE ?

Carole Scotta : Avec 13 membres de tailles très diverses, nous reflétons la diversité de la distribution indépendante. À ce titre, on peut dire que 2017 n'est globalement, pas une bonne année, à part quelques succès, comme *120 battements par minute* ou *Petit paysan*. C'est surtout la rentabilité de notre métier qui est menacée, à tous les niveaux. En salle, l'exposition des films est trop rapide, les télévisions achètent de moins en moins...

Eric Lagesse : Sans compter le problème du piratage, qui provoque la chute du DVD et empêche la VAD de décoller.

C.S. : Alors que les prix des films à l'acquisition n'ont pas baissé, au contraire ! Comme nous sommes de plus en plus nombreux à dépendre d'un succès pour équilibrer notre année, la concurrence est rude. Sans oublier les investissements en frais d'édition, qui ne cessent d'augmenter. Certes, la fin des VPF va alléger un peu nos risques, et le soutien constant du CNC et des pouvoirs publics nous permet de continuer à travailler avec sérénité. Mais notre métier est fragilisé, même si le marché français reste de grande qualité.

► D'autant que ce sont surtout des titres français qui ont fonctionné chez vos adhérents cette année...

C.S. : La production française est très dyna-

mique, mais de plus en plus polarisée. Entre films de groupe d'un côté, qui concentrent les financements et les écrans, et films indépendants souvent produits dans des conditions économiques difficiles et qui, parfois, sont de véritables succès.

E.L. : C'est une tendance. Avec *Petit paysan*, nous avons réalisé plus de 500 000 entrées, ce qui ne nous était pas arrivé depuis des années. Même dans les plus grosses structures, peu de nos adhérents atteignent ce palier.

C.S. : Nos succès se situent aujourd'hui dans un périmètre de 150 000 à 500 000 entrées tout au plus.

► Au regard de la radicalité du marché, prenez-vous toujours autant de risques ?

E.L. : Oui. Sortir 15 films par an, c'est une prise de risque en soi. Mais ça l'est tout

autant, si ce n'est plus, lorsque vous n'en sortez que six. Car là, vous avez statistiquement moins de chance d'obtenir un succès pour équilibrer l'ensemble. Et réduire la voilure est compliqué de nos jours, sans compter le nombre de scripts que nous recevons continuellement vu l'importance pour les producteurs de trouver un distributeur en amont afin de financer leurs œuvres.

C.S. : Nous sommes les premiers financeurs des films français. Mais, de plus en plus, nous suppléons aussi à la baisse des autres sources de financements.

E.L. : Depuis la nouvelle convention collective, les producteurs ont de plus en plus de mal à boucler les budgets des petites productions. Ils nous demandent donc d'augmenter nos investissements pour compenser.

► Un certain nombre de distributeurs indépendants témoignent de difficultés de plus en plus importantes à placer leurs films, en particulier dans les salles art et essai des grandes villes. Partagez-vous ce constat ?

C.S. : De plus en plus de salles se positionnent sur les mêmes titres. Or, puisqu'elles sont demandeuses, elles doivent aussi donner à ces derniers une exposition optimale. Et, de fait, il y a de moins en moins de séances pour les titres les plus fragiles. Nous sommes favorables à ce qu'il y ait une diversité de programmation plus marquée

“ NOUS SOMMES LES PREMIERS FINANCEURS DES FILMS FRANÇAIS. DE PLUS EN PLUS, NOUS SUPPLÉONS À LA BAISSE DES AUTRES SOURCES DE FINANCEMENTS. ”

Carole Scotta



entre les salles de manière à retrouver un peu d'air pour certains films. De toute façon, nous assistons à une concentration généralisée.

► **A contrario, beaucoup d'exploitants se plaignent d'exigences d'exposition accrues de certains distributeurs...**

C.S. : Nous en sommes conscients. Nous avons justement décidé de créer, avec nos programmeurs, un groupe de réflexion au sein du DiRE sur cette question de régulation, afin d'essayer d'avoir une pratique un peu plus collective, et vertueuse.

► **L'été dernier, vous avez salué le rapport de l'IGF et l'Igac qui appuyait la "fin naturelle des VPF". Concrètement, que changera l'arrêt des contributions numériques pour vos adhérents ?**

E.L. : Cela représentera, bien sûr, un allégement non négligeable des budgets de distribution, qui sont constamment à la hausse. Les moyens de promotion gratuits pour nos films sont de plus en plus rares. Et les prix des services digitaux n'ont cessé d'augmenter: post et prérolls, community management, achats sur réseaux sociaux, c'est l'accumulation. Le piratage est aussi à prendre en compte car nous sommes pour le moment seuls à nous défendre. Nous louons les services de prestataires pour la veille et la suppression de liens pirates sur le web, par exemple. Aussi, l'arrêt des dépenses liées aux VPF nous permettra de nous rapprocher un peu plus de notre point de récupération.

► **Cette suppression influera-t-elle sur les pratiques de diffusion ?**

E.L. : Je ne suis pas inquiet quant à une explosion des plans de sortie. Le phénomène d'élargissement de combinaison constaté en 5^e semaine vient surtout du modèle de programmation des salles de continuation et, bien sûr, du succès prouvé du film sur les quatre premières semaines. Certaines salles de continuation ne nous prennent une copie que pour une seule séance dans la semaine, par exemple. Il n'y a pas de raison que cela change avec l'arrêt des VPF.

C.S. : Nous voulons continuer à être maîtres de nos plans de sortie, et nous le serons. Aussi, nous souhaitons que les accords du 13 mai 2016 entraînent concrètement une meilleure exposition des films et un dialogue renforcé entre distributeurs et exploitants, que tout cela soit plus encadré et transparent. Et ce n'est pas l'absence de VPF qui va tout désorganiser.

E.L. : Personne ne peut dire ce qui se passera dans cinq ans, mais que ce soit chez nos adhérents ou dans nos propres pratiques, l'idée générale n'est pas d'explorer les plans de sortie. Ce serait contre-productif pour des films d'auteur qui ne justifieraient pas d'une sortie nationale élargie sous prétexte qu'il n'y a pas de VPF à payer. Ce serait les mettre en danger.

► **Pour autant, la fin des VPF impactera plus particulièrement vos principaux clients, à savoir des salles indépendantes pour la plupart classées...**

E.L. : Il existe d'autres outils pour répondre à leurs problèmes. Par exemple, une réorganisation du partage du fonds de soutien exploitation. Chaque filière travaille à l'intérieur de son enveloppe pour une meilleure répartition des moyens.

► **L'autre grand dossier du moment, c'est la chronologie des médias. Quelles sont les priorités de DiRE sur ce sujet ?**

E.L. : Nous sommes pour une optimisation des fenêtres, en les adaptant aux usages, mais aussi pour intégrer dans l'écosystème de nouveaux entrants et de nouvelles sources de valeurs. Permettre à chacun d'être sécurisé dans sa fenêtre est un vrai casse-tête. L'idée serait de donner une place plus favorable aux acteurs et opérateurs SV&D, dès l'instant où ils seraient vertueux vis-à-vis de l'écosystème français.

► **Vous allez donc dans le sens du rapport sénatorial publié cet été ?**

C.S. : Pas sur tous les points. Nous sommes en désaccord, par exemple, sur la réduction



de la fenêtre salle à trois mois et sur la PayTV à six mois. D'autant que le rapport du Sénat n'était pas très clair sur la question de la SVAD. Nous voudrions éviter une situation comme celle d'Altice qui, sans accords interprofessionnels et sans payer d'impôts en France, peut se retrouver à 12 mois, ce qui est un avantage commercial important en soi. C'est typiquement le genre de défauts à corriger. Pour l'instant, le linéaire n'est pas dans le modèle économique d'acteurs comme Amazon ou Netflix, mais il faut que demain nous puissions les intégrer. Le critère du linéaire ou du non-linéaire n'est plus valable pour distinguer les différents acteurs. Désormais, ce qu'il faut prendre en compte, c'est leur contribution à l'écosystème.

► Quel regard portez-vous sur l'action du gouvernement concernant le piratage, qualifié de "priorité absolue" par Françoise Nyssen ?

C.S. : Ce que nous attendons surtout, ce sont des actes. Mais nous avons bien senti chez le gouvernement une volonté d'affronter cette question et prendre à bras-le-corps ce problème, ce dont tout le monde avait peur jusqu'à présent.

E.L. : Mais pourquoi cette peur ? Ce n'est pas négatif d'affirmer que le piratage est une pratique illégale qui doit être sanctionnée. Un internet libre et ouvert ne signifie pas un accès gratuit aux œuvres, en dépit des discours démagogiques. Le piratage met en danger notre secteur. On l'a trop longtemps laissé s'installer et plus nous perdons de temps, plus il sera difficile de l'affronter. ♦

“
**DÉSORMAIS,
CE QU'IL FAUT
PRENDRE EN
COMPTE, C'EST
LA CONTRIBUTION
DES DIVERS ACTEURS
À L'ÉCOSYSTÈME.**”

Eric Lagesse